

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

*Ouverture de la séance à : 20:05*

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOU, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

**Absente** : Delphine Agrapart

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

## Approbation du Conseil du 19 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance précédente a été adressé à tous les Conseillers.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité*

## Position du conseil municipal sur l'intégration de notre territoire au Parc Naturel Régional Livradois Forez

Le Maire rappelle que les Conseillers ont été destinataires d'un document « Parc Naturel Régional, enjeux pour le mandat qui s'ouvre ». Il est rappelé que le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine est issu d'une association qui avait pour vocation initiale la création d'un parc régional au niveau Monts de la Madeleine. Ce projet de parc a été une idée qui a perduré mais qui n'a jamais été réellement mise en œuvre surtout que la Région (qui est le principal financeur) a décidé de ne pas multiplier ce type d'organisation. Il est joint également avant le présent Conseil le compte-rendu de la visioconférence sur ce sujet qui pose les avantages et inconvénients de l'intégration au PNR.

Le Maire propose d'être favorable au principe d'envisager cette entrée dans le PNR LF afin de pouvoir concrètement :

- discuter des avantages et des inconvénients de ce PNR,
- d'étudier les conséquences de cette entrée
- d'analyser avec les communes « entrantes » si l'intégration nous permettra de conserver nos spécificités locales
- de ressentir si les entrants auront les mêmes moyens que les communes historiquement présentes

Le Maire rappelle enfin :

- qu'il ne s'agit que d'une question de principe à ce stade et que si les informations recueillies ne nous conviennent pas nous aurons toujours la possibilité de nous retirer
- que le présent point ne fera pas l'objet d'une délibération et qu'il n'a pas de valeur contraignante pour la Commune.

Pour vous aider dans la réflexion, voici 3 questions auxquelles répondre d'ici mi-février :

- Votre commune est-elle intéressée par le Label Parc Naturel Régional et souhaite-t-elle y réfléchir avec le syndicat mixte des Monts de la Madeleine ? (OUI / NON)
- Quelles pourraient être les forces de votre commune dans ce projet d'obtention du Label PNR ?
- Quels projets voyez-vous pour promouvoir les Monts de la Madeleine ?

*Après prise de paroles de l'ensemble des Conseillers présents il apparaît que la Commune de Juré est intéressée par le Label Parc Naturel Régional et souhaite*

Juré - Conseil municipal - /Users/patriceepinasse/Google Drive/Dossiers partagés MATRIE/CONSEIL MUNICIPAL/2021/2) 16 Février

*participer activement à la réflexion qui sera menée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine. La Commune précise qu'à priori, et en l'état de ses connaissances sur les domaines de compétences du Parc Livradois-Forez, elle ne peut pas s'exprimer sur les forces et faiblesses de notre commune dans le projet d'obtention du label PNR. Les projets qui pourraient promouvoir les Monts de la Madeleine dépendront également des discussions qui seront organisées au sein du syndicat des Monts de la Madeleine et avec les élus et le personnel du parc. Le Conseil municipal espère pouvoir obtenir des informations concrètes (de la part de Communes de taille identique) sur ce que peut apporter le Parc et sur ce que la commune peut apporter au Parc.*

### **Accueil de Jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées**

Le Centre Hospitalier de Boën propose un service d'accueil de jour itinérant sur plusieurs sites distincts. Ce service en accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes d'Alzheimer ou de maladies apparentées et propose une prise en charge adaptée avec la personne, ses proches et l'équipe soignante spécialisée.

L'objectif, pour la personne accueillie est de préserver ses capacités et son autonomie, lui permettre de continuer à vivre chez elle, rompre l'isolement et ainsi conserver une vie sociale et bénéficier d'un suivi individualisé à visée thérapeutique.

Pour les aidants, cela leur permet d'avoir du temps à eux ainsi que des rencontres avec d'autres familles concernées et surtout de s'informer sur la maladie et son évolution.

Suite à un travail partenarial entre le Centre Hospitalier de Boën, l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé et les institutionnels, ce service pourrait être mis en place à partir de mars 2021 dans les locaux de Loire Habitat situés rue de Vichy à Saint Just en Chevalet.

Le projet de protocole est en annexe à la présente préparation. Il évoque les conditions de nos obligations (régler une partie des loyers soit 20 €/mois). Le Maire rappelle que nous avons déjà délibéré favorablement en mars 2020 pour une période de 6 mois. Cependant, la crise sanitaire a empêché la mise en place de cet accueil de jour qui est à nouveau proposé par l'hôpital de Boën et les équipes de santé de l'ASPU à compter du mois de mars 2021.

Le Maire suggère d'accepter cette proposition pour une période d'une année sous condition qu'un compte-rendu d'activités de ce service soit communiqué à la Commune ou à ses représentants au Conseil communautaire afin de pouvoir constater l'intérêt de cet accueil de jour.

*Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, :*

- Décide d'accepter le protocole d'accord entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et le Centre hospitalier de Boën ;*
- Accepte de régler la somme de 20€/mois pour la participation communale au titre de la prise en charge des frais relatifs à la location ;*
- Dit que cet accord est donnée pour une année à compter du 01 mars 2021*
- Précise que la Commune devra être destinataire d'un ou plusieurs compte-rendus réguliers d'activité pour lui permettre de constater l'intérêt de cet accueil de jour.*

### **Proposition du Centre de Gestion de la Loire pour adhérer au service « Prévention »**

Il est rappelé que la loi nous fait obligation de mettre en place des actions pour prévenir les

risques professionnels des agents dans la fonction publique territoriale. Ces actions sont principalement traduites dans ce qui est appelé « document unique ». Juré possède depuis quelques années ce document qui va nécessiter des mises à jour régulières. De plus nous devrions mettre en place des missions d'inspection hygiène et sécurité réalisées par un agent chargé de la fonction d'inspection. Le CDG propose des missions de conseil et d'assistance en prévention. Ces prestations sont payantes.

Compte tenu de la taille de notre collectivité, de l'existence du document unique et du risque d'inflation réglementaire que pourrait nous apporter le CDG, il semblerait préférable de ne pas faire appel à cet organisme pour éviter un surcroît de travail.

L'ensemble des Conseillers est appelé à insister sur la prévention des risques lors de leurs contacts avec les agents de la collectivité.

***Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition du Centre de Gestion de la Loire.***

### **Point sur les travaux**

**Bâtiment Jonquilles** : Jean-Sébastien fait un point sur les travaux. Il est prévu la pose des portes et fenêtres à partir de jeudi 18 février, les travaux de maçonnerie, en principe, dans la foulée et l'intervention du plaquiste dès le lundi 22 février. Compte tenu de l'urgence de finir les travaux dans le cadre de l'aménagement du bourg (extérieur du bâtiment), il va être demandé aux entreprises d'envisager la fin des travaux pour la mi-mars

**Bâtiment Croix Saint Just** : Nous avons reçu le projet en APD et une relance des financeurs sera faite pour avoir confirmation que l'ensemble du plan de financement reste cohérent sur nos prévisions. Réunion avec l'architecte vendredi 26 février à 17:00

### **Position sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles**

Point présenté par le Premier Adjoint.

La Mairie de Saint-Just nous a, en fin d'année dernière, signifié qu'elle était en droit de réclamer aux communes ne possédant pas d'écoles une quote part des frais liés à la scolarisation des enfants. Ceci a fait l'objet d'une délibération l'an passé qui a fait porter la participation de Juré de 400 € à 600 €, alors que Saint Just réclamait plus de 800 €.

Début 2021, au cours d'une réunion réunissant Saint Just, St Romain, St Marcel et Juré nous avons prévu :

- St Just établira, chaque année, un état détaillé des dépenses liées à l'école qui sera communiqué aux autres communes. Cet état fera ressortir le coût moyen par élève. Cet état devra être validé par les communes, ainsi que le nombre d'élèves dépendant de chaque commune.
- Les Communes ne possédant pas d'école bénéficieront d'un abattement de 20% sur ce coût moyen et la Commune de St Just adressera le titre correspondant aux communes redevables.
- Après vérification du règlement intérieur de l'école, une participation aux réunions de fonctionnement de celle-ci sera accordée aux 3 communes avec une voix de vote aux délibérations.

***Le Conseil demande au Maire de communiquer à la Mairie de St-Just la position de la Commune de Juré sur la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Just-en-Chevalet. La Commune de Juré :***

- ***Accepte de régler le coût moyen d'un élève avec un abattement de 20% compte***

*tenu des inconvénients supportés par la Commune de Juré qui ne possède plus d'école ;*

- *La Commune de Saint-Just établira, chaque année, un état détaillé des dépenses liées à l'école qui sera communiqué aux autres communes. Cet état fera donc ressortir le coût moyen par élève. Ce état devra être validé par les communes, ainsi que le nombre d'élèves dépendant de chaque commune ; la Commune de Saint-Just informera les autres Communes si dans le courant de l'année des « dérives budgétaires » devaient être attendues que ce soit sur le montant des dépenses de fonctionnement ou sur le nombre d'élèves accueilli à l'école publique ;*
- *Souhaite participer aux réunions de fonctionnement de cette école et accepte que les communes ne possédant pas d'école puissent bénéficier d'une voix de vote aux délibérations.*

## Questions diverses et interventions

**CTG :** le Contrat Territorial Global est un contrat pluriannuel entre la CCPU et la CAF qui a pour objectif de lier la participation financière de la CAF à la mise en oeuvre d'un certain nombre d'objectifs sociaux, éducatifs destinés à la population de la CCPU. Les axes ont été définis entre la CCPU et la CAF et des groupes de travail ont été formés pour concrétiser les projets en actions sur le terrain. Un compte-rendu de ces réunions a été adressé à tous les Conseillers. Il est important de faire remonter aux services de la Communauté de Communes, via la mairie, toutes les idées et propositions qui pourraient être émises

**DEPART D'UN CANTONNIER:** Jean-Luc Poyet va faire valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de mars 2021. Compte tenu des congés acquis il devrait venir une dernière fois à Juré semaine 11 ou 12. Il faudrait prévoir un petit « pot » de départ (un peu light, compte tenu de la situation sanitaire). Qui souhaiterait s'occuper de cette affaire ? Le départ de ce cantonnier pose la question de la nécessité de conserver deux postes de cantonnier (surtout que nos dépenses de personnel atteignent des ratios jugés non satisfaisants). La commission personnel s'est réunie et propose que nous ne remplaçons pas le cantonnier mais que nous utilisions un prestataire de services disposant d'un tracteur et de divers matériels qui pourrait assister/remplacer le cantonnier pour un certain nombre de tâches ou lors de congés. Le Conseil est appelé à apporter idées, suggestions et commentaires sur ce projet. **Les membres de la CCAS organiseront le « pot » de départ pour le vendredi 26 mars 2021**

**VIADUC EN MODE PIETONS :** compte tenu de la fréquentation grandissante du viaduc (suite notamment à la parution sur FaceBook ou sur certains sites touristiques) un habitant suggère que nous envisagions l'interdiction du viaduc à la circulation motorisée. Comme il n'y a, à priori, aucune urgence, il faudrait que le Conseil se prononce sur l'opportunité de prendre cette mesure et que la commission voirie réunisse un petit groupe de travail qui devra se pencher sur les avantages et inconvénients de cette mesure. A l'issue de ces réflexions, un projet sera soumis au Conseil municipal qui devra alors se prononcer. **Le Conseil se réunira dans quelques temps pour prendre une décision sur ce point étant entendu que de nombreux habitants utilisent ce viaduc. Il est également suggéré d'évoquer ce point dans le cadre de la future étude qui sera menée sur les ponts de la Commune (voir ci-dessous) pour savoir comment éventuellement réduire la circulation sur ce monument communal.**

**J'AIME LA LOIRE PROPRE** : rappel cette opération est prévue pour le samedi 06 mars 2021. Elle consistera à faire des groupes qui tout en se promenant ramassera les déchets et ordures « trainant » sur les bords des routes ou des rivières. Des sacs, gants et autres matériels seront remis aux participants et une fois remplis seront déposés à des endroits précis. Puis le véhicule de la mairie passera en fin de matinée ou en début d'après-midi pour collecter les sacs et les déposer à la déchetterie intercommunale. Il serait bien que nous, Conseillers municipaux, puissions tous ou presque participer à cette opération en emmenant quelques bénévoles pour les quelques heures que durera ce projet.

**PONTS** : Dans le cadre du plan de relance mis en œuvre par l'Etat, il est prévu un programme national ponts. 28 000 communes sont concernées et l'Etat a mandaté des Bureaux d'études qui seront chargés d'une étude d'ingénierie pour un recensement et une évaluation de l'état des ponts et murs de soutènement de la voirie communale. En annexe le dernier mail reçu de Cerema, l'organisme chargé de piloter l'opération. Nous devons nous inscrire pour pouvoir bénéficier de cette prestation gratuite.

**DÉCÈS DE MONSIEUR CHARLES TRAVARD** : Madame Yvonne Travard et sa famille nous a adressé leurs remerciements pour la gerbe qui a été déposée à l'occasion du décès de son mari Charles Travard. Rappelons que Monsieur Charles Travard était responsable de la section de Juré des Anciens d'Algérie.

**ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES** : le projet de loi sur le report des élections régionales et départementales a été définitivement adopté le 09/02/2021. Les dates retenues sont le 13 juin 2021 pour le premier tour et le 20 juin pour le deuxième tour. Des informations pratiques seront communiquées ultérieurement au Conseil municipal et à la population.

*La séance est levée à 21:55*